



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Délibération n° 10-29

Travaux d'entretien du site et barrage de Lavaud Année 2010

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. D. BARILLOT, B. BELAUD, JP. DENIEUL, Y. GARGOUIL, JC. GODENEAU,
J. GOMBERT, D. LOUIS, JY. QUERE, JP. ZUCCHI.

ABSENTS EXCUSES ET REPRÉSENTÉS :

M. BOUTANT représenté par M JP DENIEUL

ABSENTS EXCUSES :

MM. R. DEBIAIS, C. DOURTHE, E. GAUTHIER, D. LAURENT, A. LEPERCQ, JC. MAZIN,
R. RICHARD, B. ROCHET, JC. SILLON, J. VETAULT.



LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CHARGE** le Président ou son représentant d'effectuer les démarches nécessaires à l'entretien du site et du barrage de Lavaud pour l'année 2010 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à passer les marchés relatifs à l'entretien du site et du barrage de Lavaud pour l'année 2010 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Fait et délibéré à Saintes,
le 28 juin 2010

Le Président,
Didier LOUIS,